

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2010

L'an deux mil dix, le dix huit janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

**Etaient présents** : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, DE SLOOVERE Françoise, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, MARCELIN Jean-Luc, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

**Etaient absents** : BARTASSOT Annie (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), DIOUF Ghislaine (pouvoir à FREMAUX Michel), GOHEL Jean-Pierre (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique), HAMARD Sébastien (pouvoir DYVRANDE Thibault), HERVE Patrick (pouvoir à BADAIRE Colette), MARIE Philippe (pouvoir à DUMOUTIER Nadine), RIQUART Annette (pouvoir à THUILLIER-HAMEL Gérard).

## **CONVENTION AVEC LA SAFER ACQUISITION DES TERRAINS MABIRE**

Monsieur le Maire présente le projet de convention rédigé par la SAFER afin d'acter l'accord entre la commune et cet organisme afin de solliciter leur concours technique dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AB 1 auprès de la Famille MABIRE. Cette acquisition sera ensuite « portée » par l'E.P.F.N afin de permettre à la commune d'acquérir progressivement les terrains.

Monsieur le Maire expose la nécessité de traiter avec la SAFER afin de garantir la bonne exécution de ce projet et afin de permettre à l'exploitant de cette parcelle de bénéficier d'un « remplacement » vers une autre parcelle de même qualité et de même superficie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SAFER ;

RAPPELLE l'importance de cette acquisition pour l'avenir de la Commune ;

SE FELICITE des bonnes relations entretenues dans le cadre de ce projet entre l'E.P.F.N et la SAFER.

## **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE**

Monsieur le Maire présente la déclaration de cession concernant la Maison de la presse de la commune et rappelle que la commune peut exercer son droit de Préemption et se porter acquéreur de ce fonds de commerce ; une réflexion doit être menée afin de garantir la pérennité des commerces de proximité pour les habitants.

Monsieur le Maire fait état de deux rendez-vous récents avec deux « antennes » de la moyenne distribution afin de réfléchir à un projet d'ensemble permettant à la fois de résoudre le problème de l'absence de boucher sur le territoire communal et également redynamiser le centre bourg ; la possibilité de déplacer les cours de tennis peut permettre entre autre la création de commerces à cet endroit stratégique.

Le Conseil Municipal, au vu de cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de poursuivre les études en cours afin de garantir à long terme la pérennité de commerces locaux.

## **DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle les opérations de recensement de la population qui donneront lieu à une enquête auprès de la population du 22 janvier au 22 février 2010.

Pour le bon déroulement des opérations, il est indispensable de faire appel à un coordonnateur d'enquête.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE la désignation de Monsieur THOMASSE Daniel, Conseiller Municipal, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;

DECIDE en application de l'article L 2123-18 du CGCT de verser un montant forfaitaire de 1 100 € nets à Monsieur THOMASSE afin de couvrir tous les frais liés à l'exercice de cette mission spéciale.

## **CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE SAISONNIERS**

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses absences programmées cette année dans le cadre du Plan de Formation des agents de la commune et rappelle qu'il est du devoir de la collectivité de garantir la continuité du service notamment pour les services périscolaires qui nécessitent la présence de tout le personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 pour une durée de 6 mois sur un an.

EXPOSE que les agents ainsi recrutés seront rémunérés sur la base des indices du 1<sup>er</sup> échelon du grade concerné.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à ces recrutements.

### **PRESENTATION DU BUDGET DU SYVEDAC**

Monsieur le Maire demande à monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard, Maire adjoint de présenter le budget primitif 2010 voté par le SYVEDAC et rappelle que Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard siège au SYVEDAC en tant que représentant de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de ce budget et des informations retraçant les difficultés actuelles provoquées par l'augmentation du tri sélectif induisant ainsi une diminution des déchets à incinérer.

### **RESPECT DES FETES REPUBLICAINES**

Monsieur le Maire évoque les problèmes rencontrés en 2009 avec quelques associations communales concernant l'utilisation des salles ou l'exercice de leurs activités y compris lors des fêtes républicaines.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de ses collègues sur cette question afin de prendre une décision très officielle sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUHAITE demander le respect des fêtes républicaines du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre aux associations ;

INFORME ces dernières que les salles et terrains municipaux ne pourront être utilisés ces jours là.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Madame DUMOUTIER Nadine** dresse le bilan des projets immobiliers en cours et expose que les trois projets rencontrent les mêmes problématiques liées aux difficultés de raccordement électriques et notamment aux nouvelles réglementations ce qui induit un retard.

**Monsieur FREMAUX Michel** rappelle que les convocations au CMJE indiquant l'obligation de présence sont destinées aux enfants et expose la réussite de la sortie « vélo » organisée le 16 janvier dernier dans le cadre de ce CMJE. Monsieur le Maire indique qu'une réunion commune entre les commissions Jeunesse et Travaux doit être organisée afin de concrétiser les sollicitations des enfants.

**Madame BACCONNIER Bernadette** informe ses collègues sur le départ de Mme Bertrand remplaçante à la Bibliothèque et sur l'arrivée de Melle Bondiguel pour lui succéder.

Madame BACCONNIER Bernadette sollicite l'avis de ses collègues sur la possibilité de verser une aide à HAITI. A la majorité absolue avec 4 abstentions, le conseil municipal souhaite qu'une aide soit versée par le biais du Centre Communal d'Action Sociale et demande de ce fait à Monsieur le Maire d'organiser au plus vite une réunion.

**Monsieur MARCELIN Jean-Luc** expose que l'ouverture des plis dans le cadre du syndicat du Parc de Loisirs pour la réalisation du parking a été très fructueuse ; les tarifs sont en ce moment en baisse de 20 % ce qui représente une information intéressante pour la bonne gestion communale.

**Madame LEVARD Danièle** signale des trous importants route de la Bijude. Les services techniques sont déjà chargés de réparer ces chaussées.

Madame LEVARD Danièle demande si les déchets verts seront retirés prochainement ou s'il faut attendre le 8 février. Monsieur le Maire l'informe que les tournées sont toutes programmées à l'avance ce qui ne permet pas d'organiser des passages exceptionnels ; il faudra donc attendre le prochain enlèvement.

**Monsieur THOMASSE Daniel** signale la chute du mur du cimetière de Biéville. Monsieur le Maire l'informe que ce sont les services techniques par mesure de sécurité qui ont « aidé » le mûr à tomber, ce dernier menaçant de s'écrouler à tout moment ; il sera reconstruit par les services prochainement.

**Monsieur LEMAIRE Régis** demande s'il est possible de rénover le marquage au sol du parking devant les commerces. Monsieur le Maire l'informe que pour ce faire il faut attendre de meilleures conditions atmosphériques.

Monsieur LEMAIRE Régis demande ce qu'il est obligatoire de déneiger devant son habitation. Monsieur le Maire lui rappelle que chaque propriétaire doit dégager la neige devant son domicile pour permettre aux piétons de circuler et ce même en l'absence de trottoirs.

**Monsieur LANCE Jean-Pierre** expose les augmentations du prix de la contribution et de l'eau votées par le SYMPERC, à savoir + 0.01 € pour chacun.

**Madame DE SLOOVERE Françoise** rappelle la proximité du carnaval et invite les collègues intéressés à organiser une sortie afin de trouver des costumes sur le thème de Jules Verne.

Madame DE SLOOVERE Françoise souhaite remercier Mmes BADAIRE Colette et ANDRE Marie-Louise pour le travail accompli pour la finition du nouveau bulletin diffusé la semaine prochaine.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 20.*